

---

## **NOUVELLES SUR LE COTON – 3 mai 2006**

### **La date limite fixée au 30 avril pour convenir des modalités a été manquée – Réunion du sous-comité du coton du 28 avril**

---

Les Membres de l'OMC n'ont pas été capables de tenir le délai de fin avril qu'ils s'étaient eux-mêmes fixés pour parvenir à des modalités. Les progrès des négociations n'ont pas été suffisants pour aboutir à une véritable convergence entre les diverses positions. Dans ce contexte, le Directeur général de l'OMC Pascal Lamy a estimé qu'il n'était pas opportun de tenir une réunion ministérielle fin avril ou début mai, bien que certains Ministres, tels que le représentant américain (USTR) Portman, aient fait le voyage de Genève.

Dans l'agriculture, les progrès réalisés ont été minces. De ce fait, le président des négociations, Crawford Falconer, a décidé de lancer six semaines de négociations ininterrompues. Le principe de discussions continues a également été adopté dans le pilier AMNA, actuellement dans l'impasse. Bien qu'aucune nouvelle date limite n'ait été fixée pour la détermination des modalités, tous les Membres savent qu'ils sont sensés aboutir à un résultat avant la mi-juin. A défaut, le DG Pascal Lamy pourrait décider de produire un texte sous sa propre responsabilité.

Ce revers n'est pas de bon augure pour le coton. En fait, il signifie que les négociations sur ce sujet risquent de traîner en longueur. La dernière réunion du sous-comité du coton l'a bien prouvé. Le C4 (les quatre pays auteurs de l'initiative sectorielle en faveur du coton) a bel et bien fait des efforts concrets pour répondre à la position américaine réclamant que le coton soit discuté après qu'une décision ait été obtenue dans l'agriculture. En effet, ils ont souligné que le mandat de Hong-Kong réclamait clairement que le coton soit traité en priorité<sup>1</sup> afin d'atteindre un résultat « ambitieux, rapide et spécifique, tel que mandaté par l'accord-cadre de juillet 2004.

---

<sup>1</sup> "Les Membres conviennent que l'objectif est que, en tant que résultat des négociations, les subventions internes à la production de coton qui ont des effets de distorsion des échanges soient réduites de manière plus ambitieuse que dans le cadre de toute formule générale qui sera convenue et que ce résultat devrait être mis en œuvre au cours d'une période plus courte que celle qui sera généralement applicable. Nous nous engageons à **donner la priorité au cours des négociations à l'obtention d'un tel résultat.**", Déclaration ministérielle de Hong Kong, 18 décembre 2006, WT/MIN(05)/DEC, par. 11.

Bien que la plupart des Membres aient manifesté leur appui à la proposition du C4 sur les modalités relatives au coton, TN/AG/SCC/GEN/4 (voir nos Notes d'information n°40 et 41), aucune discussion n'a eu lieu quant au fond. L'UE s'est montrée favorable en principe à l'essentiel de la proposition relative au coton, sauf ce qui concerne la catégorie bleue qui exigerait, selon elle, une analyse plus approfondie. Elle a demandé que l'accès aux marchés soit ouvert non seulement aux PMA, mais aussi aux producteurs de coton africains non-PMA. Elle a également demandé que les pays en développement émergents accordent un accès en franchise de droits et sans contingents à ces groupes de pays (la décision de Hong-Kong n'oblige que les pays de l'OCDE à accorder cet accès préférentiel). On relèvera que la position américaine n'a pas varié d'un cheveu. Il est vrai que les Etats-Unis ne rejettent plus la proposition du C4 et montrent même une certaine volonté d'engager un dialogue. Mais ils ont réitéré leur position réclamant un résultat ambitieux dans les négociations agricoles en général avant de se pencher sur le coton.

En l'absence de volonté américaine d'entamer de réelles négociations et sans proposition concrète émanant d'autres pays, les négociations sur le coton se heurtent à un mur. Le salut pourrait venir de discussions informelles consacrées spécifiquement au coton, comme l'a proposé l'Egypte. Celles-ci pourraient également se tenir au sein d'un plus petit groupe réunissant les parties prenantes. Cette option pourrait inciter la tenue de véritables négociations sur le coton. Une autre option – complémentaire – consisterait à ce que Crawford Falconer publie un document de référence sur le coton. Apparemment, il hésite entre opter pour cette solution et intégrer des références au coton à tous les endroits pertinents des négociations générales.

Les grands acteurs ont montré qu'ils ne souhaitent pas apporter une contribution valable aux négociations sur le coton. Par contraste avec l'obstination américaine, l'UE a le mérite de soutenir la soumission du C4. Cependant, pour aider réellement les Africains, elle devrait désormais soumettre une proposition concrète afin de faire démarrer de véritables négociations sur le coton. Parallèlement, le C4 devrait insister pour que Crawford Falconer convoque une réunion sur le coton en salle F. Ces deux éléments aideraient le président du sous-comité du coton à préparer un document de référence sur le coton et à forcer les Etats-Unis à entamer des discussions.

Le mandat de Hong-Kong est clair sur la priorité qu'il convient de donner au coton. Le moment est désormais venu pour les Membres de l'OMC de faire la preuve qu'ils sont capables de mettre en œuvre les mandats qu'ils ont eux-mêmes acceptés. Il incombe aux Africains d'insister, au plan bilatéral comme au plan multilatéral, pour que les négociations sérieuses commencent enfin dans les plus brefs délais. La présence de certains Ministres à Genève cette semaine, la remarque positive de l'UE et la déclaration de Crawford Falconer selon laquelle le coton ne sera pas négocié au tout dernier moment sont les signes d'occasions à saisir désormais au vol.

---

IDEAS Centre offre des services de conseils de politique générale aux gouvernements des pays en développement et en transition dans les domaines du commerce international, du développement et de la gouvernance économique. En liaison avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), IDEAS Centre aide les pays à faibles revenus à défendre leurs intérêts commerciaux et ainsi à mettre à profit leur appartenance à l'OMC d'une manière favorable à leur développement.

Nos précédentes notes d'information sont accessibles sur notre site:

[www.ideascentre.ch](http://www.ideascentre.ch)

IDEAS Centre, 10, rue de l'Arquebuse, 1204 Genève, Suisse

T +41 22 807 17 40, F +41 22 807 17 41